

SÉANCE DU 09 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le neuf juin à vingt heures et quinze minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Jacques LIGNEUL, Maire.

Étaient présents : MM. Jacques LIGNEUL, Philippe RENARD, Pierre LAVIEC, M Grégory VERDY, Mme Mauricette DETOUY, Mme Frédérique POSTEL, M. Alain GRESSANT, Mme Josyane HERNANDEZ, Monsieur Joël BOURGEOIS, Mme Agnès HULOT.

Étaient absents (excusés) : 1

POUVOIRS : 1 M. Blaise DOUGLAS donnant pouvoir à M Jacques LIGNEUL

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Madame DETOUY Mauricette est élue secrétaire de séance.

Monsieur le maire demande à rajouter un point à l'ordre du jour :

- Prendre une délibération pour les amortissements

Nombre de membres en exercice	11
Nombre de membres présents	10
Nombre de votants	11

1) Approbation du compte rendu du Conseil municipal 05 avril 2023

Le compte-rendu du 05 avril 2023 est approuvé à l'unanimité.

2) Projet éolien des Chesnots

Le conseil municipal, après délibération,
Considérant que

- La région Hauts-de-France possède la plus forte densité d'éoliennes. (Rte Bilan électrique 2020), et que la "moindre concentration " en Vexin / Thelle ne saurait justifier une aggravation du bilan.(SRCAE ÉVALUATION DES NORD-PAS DE CALAIS ET PICARDIE COPIL du 27 septembre 2020 PAGE 34).
- L'aire d'étude immédiate se situe dans sa quasi-totalité en zone défavorable pour l'implantation d'éolienne. (SRE de Picardie)

Considérant que

- La politique de remplacement des sources d'énergie fossiles par des sources renouvelables doit être pilotée et non pas soumise à des opportunités financières privées, et que à ce titre, le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), prescriptif, absorbe plusieurs outils de planification sectoriel et constitue la planification de cette politique de remplacement des sources d'énergie.
- La Région a annoncé sa mobilisation « pour parvenir à la maîtrise de la demande en énergie sur son territoire et s'investit dans une politique de mix énergétique qui privilégiera le développement des énergies renouvelables autres que l'éolien, telles que le solaire ou la méthanisation » Des projets locaux sont d'ores et déjà en étude.

Considérant que dans le cadre de l'étude d'impact environnemental et paysager et sanitaire accompagnant l'enquête d'utilité publique plusieurs points ne sont pas étudiés ou explicités :

- La compensation de la consommation de terres agricoles pendant la phase d'exploitation (2,8Ha) n'est pas prévue ;
 - En raison d'un bilan énergétique du chantier de démantèlement ce sont plus de 4 000 T de béton et ferraille par éolienne, sans intérêt archéologique, qui seraient susceptibles, après dérogation préfectorale, d'être abandonnées à la génération suivante, sous des terres qui ne seraient pas rendues propices à l'agriculture (minoration de l'enracinement). L'évaluation du coût et du bilan carbone de ce gâchis écologique n'est pas étudiée, la prise en charge des coûts supérieurs à 630 000€ de ce démantèlement (qui ne seront pas consignés) n'est pas financée, le démontage du raccordement électrique jusqu'au poste source n'est pas financé.
 - L'impact de l'effet stroboscopique et hypnotique que provoque la rotation très régulière des pâles, lesquelles occultent le soleil, sur la santé des habitants et la sécurité routière n'est ni évalué ni étudié dans le temps.
 - L'impact sur la santé des habitants et de la faune des infrasons générés par les éoliennes et favorablement propagés par deux masses d'eau souterraines superposées qui occupent le sous-sol du site, n'est pas étudié,
 - Aucune proposition concrète de préservation des perspectives des églises et des centres villages de Flavacourt, de Sérifontaine, de Thierceville et, à Eragny-sur-Epte, du site de l'église ainsi que du jardin de Camille Pissarro, n'est avancée.
- L'impact sur ces paysages défavoriserait la fréquentation touristique des grands itinéraires de randonnées et cyclables qui traversent la commune de La Landelle vers Londres, Paris, le PNR du Vexin ou la Baie de Somme.

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- D'émettre un avis très défavorable sur la demande d'autorisation environnementale concernant le projet de la SAS CEPE CHESNOTS visant à exploiter le parc éolien « LES CHESNOTS » sur la commune d'ERAGNY-SUR-EPTE.
- De charger monsieur le Maire de faire-part de cet avis à madame la Préfète et à M.Marseille Commissaire enquêteur.

Le Conseil municipal vote contre le projet éolien d'Éragny-sur-Epte- à l'unanimité

3) Convention de participation financière à la réalisation de travaux d'extension du réseau Oise Très Haut Débit

La commune de LALANDELLE 8 rue principale 60850 Lalandelle, représentée par son maire en exercice M Jacques LIGNEUL, autorise aux fins de la présente par délibération du conseil municipal (ou communautaire) du 09 JUIN 2023, membre adhérente du SMOTHD et ayant transféré audit syndicat sa compétence L.1425-1 du CGCT
Ci-après désigné la « **commune membre** ».

D'une part,

Le Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit, représenté par son Président en exercice,
dûment habilité à la signature des présentes par décision du bureau syndical du [...],

Ci-après désigné le « SMOTHD » ou « le syndicat »,

D'autre part,

Le SMOTHD et **la commune** membre sont ci-après individuellement ou collectivement dénommés la ou les « Partie(s) ».

Il est préalablement exposé ce qui suit :

Par voie de Convention de participation financière à la réalisation du réseau Oise Très Haut Débit, conclue EN 2016, le SMOTHD s'est engagé à construire sur le territoire de la commune de la commune de La Landelle les 223 prises optiques permettant le déploiement du FTTH, en contrepartie du versement par la commune (ou l'EPCI) d'une participation financière à versement unique.

Le nombre de prises à réaliser sur le territoire de la commune de la commune Lalandelle a évolué depuis (+ 42 prises) et doit faire l'objet d'une réactualisation.

C'est la raison pour laquelle les Parties, sur proposition du SMOTHD, ont souhaité établir la présente convention-cadre de participation financière propre à la réalisation de ces travaux d'extension du réseau Oise Très Haut Débit.

4) Devis SDM 2 Espace Emeraude Tondeuse et souffleur

Monsieur le maire présente le devis de l'entreprise SDM 2 Espace Emeraude pour l'achat d'une tondeuse et d'un souffleur pour la commune pour le prix de= 2106.80 HT

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité :

ACCEPTE le devis de l'entreprise SDM 2 Espace Emeraude

DEMANDE à Monsieur le maire de passer commande et d'inscrire au crédit pour l'année 2023 la tondeuse et le souffleur

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents pour l'achat de la tondeuse et du souffleur.

5) Fixation du mode de gestion des amortissements M57

Exposé :

La mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023 implique de fixer le mode de gestion des amortissements des immobilisations.

Pour les collectivités de moins de 3500 habitants,

Décide :

Article 1 : Amortissement des dépenses réalisées au compte 204 pour les immobilisations incorporelles se fera sur 20 ans

Article 2 : Amortissement des dépenses réalisées au compte 205 pour les immobilisations incorporelles se fera sur 5 ans

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité la mise en place des amortissements de la commune

6) MAM

Mr Verdy présente l'avancé du dossier au conseil municipal :

Le marché public de travaux a fait l'objet d'une publication sur le site internet du Parisien (clôture de la consultation le 4 mai 2023). L'opération a été alloti comme suit :

Lot 01 : Gros-œuvre

Lot02 : Charpente

Lot 03 : Couverture

Lot 04 : Menuiseries aluminium

Lot 05 : Agencement

Lot 06 : Plâtrerie

Lot 07 : Plomberie – Chauffage - Ventilation

Lot 08 : Electricité

Lot 09 : Revêtements de sol

Lot 10 : Peinture

Lot 11 : Voirie – Réseaux – Divers

40 entreprises ont répondu à l'appel d'offre.

Seul le lot 07 a été infructueux c'est pourquoi il a fait l'objet d'une republication : Les résultats nous seront communiqués ces prochains jours.

Sur les autres lots, grâce à la phase de négociation le montant prévisionnel des travaux a pu être revu à la baisse d'environ 2%.

Après analyse des offres, les architectes ont établi un classement des entreprises tenant compte des propositions financières et techniques des soumissionnaires.

Ainsi, les marchés pourraient être notifiés durant l'été et nous espérons un démarrage du chantier avant septembre.

Questions diverses :

- ❖ Pour embellir la décoration de notre salle de conseil. Le Conseil Municipal valide l'achat d'une statue pour un montant de 60 €.
- ❖ Ciné Rural : Sachant que l'association ne se déplace plus s'il y a moins de 12 réservations, Le Conseil municipal donne son accord pour assurer 12 places à l'association
- ❖ Le Bus pour l'Ukraine est bien arrivé à OZERNA.

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h30.